**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DU 3ème CYCLE DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU BENIN**

Le Tchad salue le Benin pour la clarté dans la présentation de son rapport au titre de l’examen périodique universel.

Nous félicitons le Benin pour avoir pris de nombreuses mesures pour protéger les droits de l’homme et ce, conformément au paragraphe 5 de l’annexe a la résolution 16/21 du Conseil des droits de l’homme.

Ma délégation félicite le Benin pour l’élaboration de ce rapport selon le processus inclusif de consultation nationale en incluant la société civile et les organisations indépendantes.

L’adoption en octobre 2014 du Plan national d’action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance dénote de l’engagement du Benin dans la promotion et la protection des droits de l’homme.

Nous exprimons notre satisfaction pour le programme d’action du Gouvernement (2016-2021) axé sur l’amélioration des conditions de vie des populations et la mise en place de plusieurs textes législatifs et réglementaires pour la protection de différentes couches de la population.

Le Tchad félicite le Benin pour l’adoption du Code de l’enfant, pour l’enregistrement civil des enfants, ainsi que pour la loi relative à la prévention et à l’interdiction de la violence à l’égard des femmes.

Néanmoins, nous recommandons au Bénin de renforcer les mécanismes de contrôle afin de prévenir et combattre l’exploitation économique des enfants.

Nous saluons la coopération du Benin avec les mécanismes des Nations Unies pour les droits de l’homme et nous sollicitons un accompagnement conséquent des partenaires pour permettre au pays de s’acquitter de ses obligations. Nous souhaitons plein succès au Bénin pour son examen.

Je vous remercie.